

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX N^o. 15,

RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN,

MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul,	\$1
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul,	\$1
Aux deux publications réunies,	\$1 1/2
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.	
PRIX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion,	25 c.
Deux lignes et au-dessous, première insertion,	25 c.
Au-dessus par lignes,	25 c.
Tout insertion subséquente, le quart de prix ci-dessus.	
(Affranchir les lettres.)	

Feuilleton de la Revue Canadienne.

WILHELMINE.

LE CHATEAU DE BRISBERG.

A deux milles environ d'Innsbruck, non loin de la frontière de Suisse, et au milieu de ces rochers de marbre qu'entrecoupaient des bois de sapins et que surmontent les blanches cimes des hautes montagnes du Tyrol, on remarquait, vers la fin du siècle dernier, un vieux château auquel sa construction massive, ses remparts et ses meurtrières donnaient l'aspect sombre et imposant d'une forteresse. Ce château, qui pendant près de cinquante ans avait été abandonné par la noble famille à laquelle il appartenait depuis un temps immémorial, était devenu, à l'époque où commence ce récit, la résidence du baron de Brisberg, naguère chambellan de l'impératrice Marie-Thérèse.

Par suite d'une de ces intrigues de cour qui privent souvent les princes de leurs plus fidèles serviteurs, le baron s'était démis, l'année précédente, de la place qu'il occupait auprès de sa souveraine, et, par dépit peut-être autant que par philosophie, il avait quitté en même temps la ville et la cour. Nous ne savons si, depuis huit mois que l'ex-chambellan vivait retiré en Tyrol, il n'avait pas regretté plus d'une fois la précipitation avec laquelle il s'était éloigné de Vienne; toujours est-il positif que sa nièce Charlotte de Klepfel, orpheline à qui il servait de père, ne laissait guère passer de jours sans se plaindre de la monotonie de l'existence qu'on menait au manoir.

L'espérance d'y voir bientôt arriver Ferdinand de Stirnitz, son fiancé et le pupille de M. de Brisberg, ainsi que le plaisir de se retrouver avec Wilhelmine, sa sœur de lait et la compagne des jeux de son enfance, avait cependant donné jusqu' alors à Mlle de Klepfel le courage de supporter l'ennui dont elle se sentait accablée. Ce n'est pas que la jeune et jolie Autrichienne n'eût pas assez le sentiment du beau pour ne point comprendre et admirer les splendeurs d'une nature aussi richement variée que celle qui l'entourait, ni que son éducation ne fût pas assez complète pour lui fournir mille sujets de distraction; mais, comme beaucoup de femmes du monde, Charlotte ne se plaisait à cultiver les arts que pour augmenter, par des talens acquis, les brillants succès que lui valaient, dans les cercles aristocratiques de Vienne, les agréments de sa figure et de son esprit. De même, la contemplation des paysages les plus romantiques, les excursions dans les contrées les plus curieusement agrestes, n'avaient de charme pour elle qu'autant qu'elle pouvait s'y livrer avec une nombreuse et noble compagnie.

D'ailleurs, le château de Brisberg était, ainsi que nous l'avons déjà dit, une résidence un peu triste. C'était au premier étage que se tenaient de préférence M. de Brisberg et Mlle de Klepfel. Outre que les appartements y étaient moins vastes, la vue y était égayée par les sites diversifiés qu'on apercevait de chacune des fenêtres.

Assis sur le plateau d'un de ces monts qui s'échelonnent, pour ainsi dire, jusqu'à une hauteur incommensurable, le château de Brisberg ne possédait, dans l'enceinte de ses murailles, d'autre jardin qu'un terrain d'une médiocre étendue, entièrement consacré, sauf quelques carrés de gazon ombragés par des tilleuls, à la culture de plantes potagères. Mais, en arrière de cette féodale demeure, s'entassaient des rochers arides, de configurations bizarres, des montagnes aux versants couverts de pâturages, aux sommets couronnés de forêts, et enfin des pics dont la cime neigeuse se perdait dans les nues. Et si les regards se portaient en avant du manoir ils planaient sur le Rosenthal (vallée des roses), ainsi nommé de la profusion de rosiers sauvages qui y croissaient.

C'était dans la direction du Rosenthal qu'un matin du mois de juin de l'an 1770, Mlle de Klepfel, debout près de la fenêtre ouverte de la chambre de son oncle, tenait ses yeux fixés, tout en conversant avec le baron à demi étendu sur un large canapé en velours cramoisi.

—Oui, mon oncle, disait Charlotte, dont la voix naturellement sonore avait en ce moment cet accent argentin qui, chez les jeunes femmes est presque toujours l'indice d'un vif mouvement de joie; oui, mon oncle, la résolution que vous venez de prendre est très-sage, très-humble très-.

je fais en cette ville, si proche de Vienne (1), au désir de me rappeler à la mémoire de Sa Majesté l'impératrice, et de me faire réintégrer par elle dans mon ancienne charge.

—Si cela arrivait, vous en trouveriez-vous bien malheureux? demanda Charlotte.

Soit que l'ex-chambellan qui, sur le chapitre de sa retraite de la cour, n'était parfaitement sincère ni avec les autres ni avec lui-même, ne sût que répliquer à cette malicieuse insinuation de sa nièce; soit que, préoccupé de ses souvenirs, il n'y eût pas fait attention, toujours est-il qu'au lieu d'y répondre il demanda à Mlle de Klepfel ce qui la retenait si longtemps à la fenêtre.

—Mon oncle, c'est que je suis impatiente de voir arriver Wilhelmine. Elle m'apporte ordinairement à cette heure-ci le bouquet de roses et le panier de fraises qu'elle cueille pour moi tous les matins.

—Cette bonne Wilhelmine! reprit le baron; en t'ayant pour toi le respect dû à une noble demoiselle, elle te chérit comme si tu étais sa propre sœur.

—Et je suis sûre, ajouta Mlle de Klepfel, que lorsque je lui aurai dit: «Ma chère Wilhelmine, je te demande comme un service de m'accompagner à Baden. . . .»

—Comment! comment! s'écria M. de Brisberg.

—Sans doute, répondit Charlotte; aucune des jeunes paysannes tyroliennes qui remplacent auprès de moi cette ingrate femme de chambre que nous avons été obligés de faire reconduire à Vienne, parce qu'elle prétendait ne pouvoir pas supporter l'air vif des montagnes, ne serait en état de m'habiller, de me coiffer, comme il convient à une femme d'un haut rang de l'être. . . Wilhelmine, elle, est adroite, intelligente, dévouée. . . .

—Mais, mon enfant objecta le baron, tu oublies que ta sœur de lait n'est pas libre maintenant de se donner d'elle-même suivant ta fantaisie. . . . Ne doit-elle pas épouser, la semaine prochaine, Dieterich, le fameux chasseur de chamois?

—Eh bien! Dieterich attendra un peu! répartit Mlle de Klepfel, dont la bonté de cœur et la générosité de caractère se laissaient quelquefois obscurcir par ces mouvements d'égoïsme malheureusement trop familiers aux favoris du monde et de la fortune.

—Et si cette absence allait amener une rupture entre les deux fiancés? dit encore M. de Brisberg.

—A quoi pensez-vous, mon oncle? Wilhelmine est bien supérieure, sous tous les rapports, aux autres jeunes filles du Rosenthal, et Dieterich lui est trop attaché pour qu'il renonce volontairement à elle. . . . Quand à sa fiancée, elle est trop constante dans ses sentiments pour manquer aux engagements qu'elle a contractés avec lui. D'ailleurs, je la prends sous ma garde et je veillerai sur elle.

A cette conclusion de sa nièce, le baron ne put réprimer un sourire sarcastique.

—Il me semble, remarqua-t-il à voix basse, que si l'y a une de ces deux jeunes têtes qui soit capable de diriger l'autre, ce ne peut être celle de Charlotte!

Cette dernière ne vit point le sourire et n'entendit pas l'observation de son oncle. A demi penchée hors de la fenêtre, elle jetait à une servante qui sortait du château pour aller puiser de l'eau à la fontaine, dans le vallon des roses, un petit papier sur lequel elle venait d'écrire quelques lignes au crayon.

—Tu remettras cela de ma part à Wilhelmine, expliqua Mlle de Klepfel à la jeune Tyrolienne.

Colle-ci répondit à sa maîtresse par un signe de tête affirmatif, et après avoir ramassé le billet tombé à ses pieds, elle se fit à descendre en courant, sa cruche vide à la main, le chemin qui conduisait, par une pente assez rapide, jusqu'à la grande route. Mais, parvenue à l'endroit, où plusieurs sentiers se rejoignent au chemin du château, la paysanne s'arrêta, et Charlotte, qui l'avait suivie du regard, distingua alors un cavalier, que les arbres touffus, à l'ombre desquels il s'avançait, ne lui avaient pas encore permis d'apercevoir. Le voyageur s'entretint quelques instants avec la jeune servante; puis tous deux se remirent en marche. La Tyrolienne suivit le sentier qui menait au vallon; l'étranger continua de gravir la montée qui aboutissait au manoir.

—Mon oncle! s'écria Charlotte, voici un hôte qui nous arrive. . . . Si c'était Ferdinand! Malheureusement le soleil me donne en ce moment dans les yeux, de façon qu'il m'est impossible de voir ses traits. . . . Avec cela, comme il est à cheval, je ne puis pas non plus le reconnaître à sa tournure.

—Voyons si je serai plus habile que toi, dit le baron en se levant. Et s'aidant de l'appui d'une grosse canne, il gagna la fenêtre.

—Ce cher Ferdinand! Je ne m'attendais pas, d'après la dernière lettre qu'il nous a écrite de Berlin, à le revoir avant une quinzaine de jours, continua le baron.

(1) On comprend qu'il s'agit ici de Baden, situé à peu de distance au sud de la capitale de l'Autriche, et non de la ville de Bade, située dans le duché de ce nom.

—Aussi n'est-ce point lui! dit Mlle de Klepfel d'une voix dont l'expression de regret était tempérée par celle d'une vive curiosité.

L'étranger, qui se trouvait maintenant assez proche du château pour qu'on pût analyser sa personne, était un jeune homme de vingt-cinq ans environ, qui se tenait bien en selle, et qui salua avec empressement Mlle de Klepfel et son oncle, en les apercevant à la fenêtre. Alors, tandis que M. de Brisberg s'installait dans un grand fauteuil auprès d'une table à écrire, la coquette jeune fille courut se mirer dans une petite glace, à cadre et à pied d'ébène, placée dans un angle de l'appartement.

—Ma toilette est vraiment trop négligée pour que je paraisse, ainsi vêtue, devant un étranger, murmura-t-elle. . . . Et ma coiffure! . . . Elle ne serait peut-être pas trop mal s'il y avait seulement un *ail* de poudre!

Aussitôt la jeune fille s'esquiva par une porte donnant sur un corridor. Presque au même moment, le valet de chambre de M. de Brisberg entra annoncer à son maître que M. le comte Zaporini faisait demander à M. le baron s'il pouvait avoir l'honneur de lui présenter ses devoirs.

—Le comte Zaporini! répéta le baron. Tous ceux qui portent ce nom illustre ne peuvent manquer d'être bien accueillis chez moi. Conduisez ici le comte, en le priant de m'excuser de ce que je ne vais pas au-devant de lui. . . . Cette maudite goutte me cloue sur mon fauteuil!

—C'est singulier, ajouta M. de Brisberg, en se parlant à lui-même pendant que son valet de chambre allait transmettre sa courtoise réponse au jeune étranger; c'est singulier! je croyais que la famille des Zaporini était éteinte depuis plusieurs années!

II.—LE VALLON DES ROSES.

Cependant la servante tyrolienne, après avoir donné au cavalier avec lequel elle s'était rencontrée les renseignements qu'il lui avait demandés sur les propriétaires du château de Brisberg, était précipitamment descendue dans le vallon.

Rien de plus délicieux que l'aspect du Rosenthal à cette époque de l'année, et le voyageur qui y pénétrait après avoir erré parmi les stériles rochers dont le vallon était entouré, devait se sentir heureux de pouvoir reposer sa vue sur la verdure panachée de blanc de houblon alors en fleur, ou sur celle plus éclatante des feuilles larges et lisses du maïs, dont les grains commencent à blanchir. Ça et là, des bouquets d'arbres sylvestres protégeaient de leur ombre les petits jardins des habitations rustiques éparses au milieu de la vallée ou groupées au pied des montagnes. La teinte jaunâtre des murs de ces chaumières, toutes construites en une espèce de grès particulier à ce pays, disparaissait aux regards sous la tenture de vigne dont ils étaient décorés. Sur le toit moussu de quelques-unes de ces cabanes retombaient gracieusement les rameaux flexibles du génet, qui croissait dans les fentes des rochers, ainsi que l'épinevieve et le cyclise. Et, de divers côtés, des torrents se précipitaient en nappes transparentes ou en cascades écumeuses dans le vallon, qu'ils sillonnaient ensuite en tous sens.

Cette charmante vallée possédait une fontaine toujours alimentée par une source où l'on venait non-seulement du château de Brisberg, mais encore de plusieurs hameaux des environs, s'approvisionner d'eau pour boire. Bien que cette source ne se trouvât pas éloignée de la demeure de Wilhelmine, la jeune servante qui, après un moment d'hésitation, avait pris le parti d'aller d'abord puiser de l'eau à la fontaine, fut assez satisfaite, en y arrivant, d'y rencontrer la sœur de lait de Mlle de Klepfel, à laquelle elle remit le billet dont l'avait chargée sa maîtresse.

Dès qu'elle eut lu les quelques mots tracés sur ce papier, Wilhelmine posa sur sa tête le grand vase de terre brune qu'elle venait d'emplir d'eau, et avant de s'éloigner, elle dit à la jeune fille, très curieuse de connaître le contenu de ce papier, qu'elle aurait sans doute eu l'indiscrétion de lire, si elle eût été aussi savante que la fiancée du chasseur Dieterich:

—Tu diras à mademoiselle que dans une demi-heure je serai au château.

Wilhelmine était une belle fille de dix-huit ans, dont la taille souple et bien proportionnée se dessinait avantageusement sous un corsage de velours noir adapté à une jupe de toile de coton de couleur claire. Au lieu de renfermer les tresses de leur riche chevelure sous un toquet d'étoffe noire bordé d'un galon d'or ou d'argent, ou sous un disgracieux bonnet de coton garni de franges, comme le font les montagnardes du Tyrol, les femmes du Rosenthal laissaient, à l'exemple des Suissesses leurs voisines, pendre jusqu'à leurs talons leurs cheveux nattés, et se contentaient de poser sur leur tête, lorsqu'elles sortaient de leur demeure, un simple chapeau de paille de forme ronde, sans rubans ni ornements d'aucune sorte.

Les traits réguliers de Wilhelmine avaient ce caractère de résolution qu'acquiert ordinairement la physionomie des femmes comme des hommes dont l'esprit et le corps sont également vigoureux. Cette énergie morale et physique, dont quelques organisations sont douées presque dès leur naissance, se développe et se fortifie d'autant plus qu'elle est fréquemment exercée;

aussi doit-elle être le partage des habitants de ces contrées, qui à chaque pas, à chaque instant, risquent de se voir soudainement pulvérisés par la chute d'un bloc de rocher, ou mortellement atteints par quelque-une de ces énormes masses de glace qui font irruption dans les vallées, ou bien encore ensevelis vivants sous une avalanche.

MME CAMILLE LEBRUN.
(La suite prochainement.)

Article lu devant la Société des Amis, le 10ct 1847
ESSAI SUR DES MOYENS D'INSTRUCTION
PUBLIQUE DANS LE BAS-CANADA.

Mes amis,
Après tant de cris et d'efforts, de statuts allongés et raccourcis tour à tour, par force amendemens, sur l'instruction publique; n'est-il pas-tems que quelqu'un demande ce qu'a produit tout cela?

La loi veut que nous nous instruisions et elle nous prescrit comme moyens, des écoles primaires, des écoles modèles qui toutes sont bien payées; mais progressent-elles? Et supposez que toutes ces écoles progressent, a-t-on pourvu à des moyens, pour empêcher ces principes d'instruction de se perdre chez le peuple de la campagne, à qui ils paraissent principalement destinés, une fois qu'ils les aura reçus?

On ne doit pas s'étonner des entravés que la masse du peuple a suscitées à l'introduction de la loi des écoles; dans tous les temps et dans tous les pays, le peuple ne prise généralement les choses nouvelles ou les systèmes nouveaux, que d'après le profit immédiat qu'ils lui rapportent et il calcule rarement leurs suites, même excellentes, qu'il peut prévoir, quand l'avenir seul et le tems les lui doivent procurer.—D'ailleurs, cet élan qu'on s'efforça de donner à l'instruction publique, on l'appuya sur le système des taxes foncières, toujours redoutables pour qui en est à son essai comme nous l'étions; la répugnance qu'on a pu avoir à une introduction qui se faisait sous des auspices aussi peu favorables, était donc bien naturelle. L'administration qui promulgua cette loi, n'avait pas la confiance publique: on craignait qu'ayant pas ménagé les intérêts politiques de cette partie de la province, elle ne voulût traiter de même les intérêts des individus; que ce système d'instruction, le tems ne le fit évanouir et que les taxes, son véhicule, ne restassent seules; que comme un joyailler malhonnête, l'administration ne nous donnât, enfin, un bijou doré, pour de l'or pur, des taxes, cachées sous le bill des écoles, dont les difficultés communes à toute mesure nouvelle, useraient bientôt la dorure, pour ne nous laisser à la fin, que le cuivre à nu, les taxes seules.

On crut avec raison que l'ignorance était chez nous une trop vieille habitude, un mal trop enraciné, pour le tolérer encore, on décréta les taxes comme le plus prompt remède; le plus prompt remède, je le veux, mais remède extrême et qui ramène toujours violemment à la santé, quand il ne tue pas. On crut que le besoin général et pressant d'instruction commandait le concours universel et surtout simultané de toutes les volontés, ou mieux de toutes les bourses, on décréta encore des taxes. A Dieu ne plaise, que je veuille critiquer l'introduction des taxes, dans son sens absolu, par rapport aux écoles, mais je crois seulement, que relativement à l'état des choses, elle était prématurée et que les taxes étaient contre-ignominie un émetique trop dangereux, pour qu'on ait dû le prescrire d'abord et sans essais préalables de moyens plus doux. L'indication que je ferai tantôt, de quelques uns de ces derniers moyens, qu'on aurait dû essayer, suivant moi, avant les taxes, et qu'on pourrait faire valoir encore avec succès depuis leur introduction, démontrera suffisamment l'espérance, la justesse du reproche que je fais à cette innovation, d'être venue trop tôt et d'avoir excité par son introduction trop hâtive, une antipathie contre des mesures, même excellentes, dont elle n'a été que le canal et que l'on a condamnées d'avance et comme *inodium auctoris*.

La protection que la législature semble si chaleureusement accorder à l'instruction publique, ne peut s'étendre qu'à un but très général, les détails particuliers de cette instruction sont réservés comme de droit, aux intéressés. La loi ne peut en effet, prescrire telle partie plutôt que telle autre partie, non plus que le degré d'instruction que l'on doit puiser dans les institutions qu'elle encourage, ce serait tyrannie. Ce qu'elle doit vouloir et qu'elle veut en effet que l'on trouve à son école, ce n'est pas la clef toute faite des sciences ou des arts, c'est seulement le fer ou la matière pour l'en forger; la lecture, l'écriture, le calcul, qui constituent la base première de l'instruction, comme elle l'entend, voilà ce à quoi se borne strictement son encouragement; le bien personnel que le particulier retirera de ces rudimens, sera une conséquence du plus grand ou du moindre degré de sagacité qu'il aura, ou d'aptitude et d'esprit de recherches qu'il mettra, à les faire profiter. Mais ces principes de lecture, d'écriture et de calcul, une fois acquis chez nos cultivateurs, par exemple, puisque c'est eux qu'on veut instruire en dépit de tout et quand même, a-t-on pourvu à des institutions publiques à la portée de tous, pour

faire germer cette somme d'instruction, pour l'encourager, la fortifier par l'excitation d'une émulation bienfaisante, ou la conserver même seulement? non, pas la moindre.

N'est-il pas à craindre, que sans encouragement pour cette instruction primaire qu'on aura une fois inculquée au peuple, elle ne se perde chez la plus grande partie, et qu'ainsi cette instruction projetée pour le plus grand nombre, ne soit plus que ce qu'elle est aujourd'hui, ou à peu de différence près, une exception. Je ne veux que l'exemple palpable, pris parmi la classe que l'on veut instruire, à tout prix. Je suppose un de nos jeunes cultivateurs doué comme ils le sont tous, de cette intelligence qui plus éclairée, nous distinguera sans doute un jour: je veux qu'il ait fréquenté jusqu'à seize ans, l'école de son arrondissement; qu'il sache lire, écrire et compter et qu'il se destine à l'agriculture: que fera ce jeune homme au sortir de l'école?

Croit-on que les longs et incessans travaux des champs, pourront lui permettre le loisir, (à moins de raisons liées intimement à sa profession ou à ses affaires) de faire fructifier l'instruction qu'il aura reçue; non jamais, et l'expérience qu'on en voit faire tous les jours à des contemporains, ne doit pas nous faire raisonnablement espérer, que nos petits neveux auront un meilleur sort. A moins d'un goût et d'une inclination naturels, il ne lira d'abord, à peu près, que l'office de la messe; puis il oubliera de lire, puis il prendra l'habitude de ne plus lire, car cette habitude se voit souvent; adieu donc, tous les plans qu'une loi bienfaisante a eus en vue. Au sortir de l'école, la loi abandonne son élève trop à lui-même, à lui seul. Et voilà le mal. C'est déjà beaucoup sans doute que cet effort de la législature, pour instruire le peuple; mais sa sollicitude doit-elle se borner à lui dire; vous devez apprendre à lire, à écrire, à compter; du moins vous payerez pour cela, une somme égale à celle que je vous fournirai; mais quant aux moyens de faire fructifier ces rudimens, vous les chercherez; vous achèterez des livres, anglais, (sinon vous payerez la douane sur ceux que vous ferez venir de France) et comme un élève des sciences, vous laisserez la bœuf et charrua, et puis vous irez pâlir sur des *in-quarto* ou sur des journaux que vous paierez bien cher, pour connaître vos droits, vos intérêts politiques par vous-mêmes; pour apprendre de la bouche d'autres, que de celles de vos mandataires au Parlement, comment ils remplissent le mandat que vous leur avez confié; pour apprendre si l'administration qui vous gouverne épie sur vos droits: vous lirez, étudierez, méditerez le statut de votre capitaine de milice, pour connaître la loi nouvelle qui régît l'enclos de vos terres, ou la mitoyenneté des travaux d'entre vos voisins et vous. Est-ce là l'encouragement de l'instruction: de l'abbécédaire, je le veux, mais de l'instruction comme on doit vouloir qu'elle soit, mais de l'instruction qui forme un peuple, je le demande?

La législature en bornant ses soins à ces premiers élémens, arrête donc un progrès, sans lequel, le but; je ne dirai pas quelle a (celui là révélera sans doute) mais celui qu'elle doit avoir, deviendra caduc; c'est l'étrange anomalie de la protection pour ce qui est bien, sans encouragement pour ce qui est mieux, et ce sera, je le crains fort, pour nous, le *ridiculus mus* de la montagne en travail, et encore de la montagne, dont on aura payé chèrement et d'avance l'ac-coucheur.

Que faire donc? Quels moyens employer pour extirper le mal déjà fait et prévenir celui à venir! Je devrais m'arrêter ici, me contenter d'indiquer ces maux, et laisser à d'autres plus habiles, le soin de chercher les remèdes, mais, mes chers amis, c'est un essai que je lis, et que je n'impose à personne; vous me tiendrez compte de ma bonne volonté j'en suis sûr, cela me suffit.

Un premier remède qui se présente à moi, et qu'on aurait dû essayer avant d'en venir au système toujours odieux des taxes, et que l'on pourrait faire valoir depuis leur introduction: c'est l'excitation de l'émulation; elle a beau champ dans ce pays.

Le canadien, avec un cœur ardent, est néanmoins généralement peu entreprenant; il est surtout très apathique, pour ce qui regarde les travaux purement intellectuels. Mais il est vain et envieux; ce qu'il croira devoir lui produire une plus grande somme de bien-être, soit du côté moral, soit du côté purement matériel, il ne l'essayera pas, tant que ses voisins, ou gens de même classe que lui, en seront au point, qu'il est lui-même. Il désirera bien, être comme eux, en fortune, en science, en bien être; voilà où se borne son ambition, elle n'ira pas plus loin sans impulsion, mais aussi, elle fera tout pour s'y rendre. Mais que ceux qu'il fréquente, ses voisins, par exemple, ou gens du même genre d'industrie ou même métier que ceux qu'il exerce, aient trouvé ou appris et fait valoir, ce même moyen qu'il avait trouvé lui-même d'abord, sans le mettre en usage; la même raison qu'il avait de ne pas faire valoir ce moyen, alors que ces voisins n'étaient que ses égaux, le lui fera mettre en pratique depuis qu'ils sont devenus ses supérieurs, et cela pour être encore leur égal, et il s'arrêtera encore là.

(à continuer.)

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais : LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSEMENTS ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.

Tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 28 DECEMBRE, 1847.

NOUVELLES D'EUROPE.

L'Hibernia est arrivé à Boston le jour de Noël dans la matinée. Parti de Liverpool le 4 du courant, ce steamer nous apporte des nouvelles de 15 jours plus tard.

Le cours des fonds publics s'améliore en Angleterre, mais aucun changement favorable ne se fait remarquer dans l'état du commerce et de l'industrie.

Le parlement anglais ouvert le 18 novembre par Sa Majesté n'a encore rien fait d'important. Il s'occupait au départ du steamer de la situation commerciale et financière du royaume.

La meilleure fleur du canal de l'Ouest était à 28s. et 29s.; celle de Richmond et Alexandria, Nouvelle Orléans et Ohio, à 26s. et 27s.; la fleur canadienne à 27s. et 29s.;

Le blé des Etats-Unis et du Canada blanc et mélé, se vendait à 7s. 6d. à 8s. 6d. par 70 lbs; le blé rouge de 6s. à 7s. 6d.

On nous écrit de Portsmouth que des armements importants se préparent dans cette ville. Ils sont destinés pour la Chine.

Les affaires de l'Italie sont en bon chemin vers l'accord. Le pape a formé un nouveau conseil d'état au Vatican.

En Suisse la guerre civile s'est terminée mutuellement par la reddition de Lucerne aux troupes des Fédéralistes.

La diplomatie suit d'un œil très-attentif les mouvements de la Péninsule qui tendent à former des différents états une seule Italie.

La banque royale de Liverpool a remis les affaires dans un état favorable.

Le choléra asiatique est arrivé aux frontières de la Prusse.

On comprend que le désespoir naisse d'une situation pareille et jette tous ces malheureux dans des transports de fureur qui approchent de la folie.

Les assassins se multiplient. Des bandes de gens sans aveu, qui ont le visage habouillé de suie, parcourent le pays, forçant la porte des

habitations pour se procurer des armes, tuant sans pitié quiconque leur résiste, égorgant en plein jour les victimes désignées à leur vengeance et troublant le repos de la nuit par des coups de feu qui retentissent sans cesse.

La question de la révocation de l'union, toute révolutionnaire qu'elle soit, pâlit auprès de tels désordres. Aussi, le conseil du rappel a-t-il cru devoir convoquer une assemblée de pairs, de députés et de propriétaires pour délibérer sur ce qui était à faire.

Si cet état d'anarchie pouvait se prolonger encore, l'Irlande cesserait d'être habitable. Déjà la propriété foncière y a perdu de sa valeur à ce point qu'une terre mise en vente à un prix qui représentait à peine dix fois le revenu, n'a pas trouvé d'acheteur.

On assure que le gouvernement anglais proposera aux chambres un bill qui prohibera la vente des armes en Irlande et qui interdira le port d'armes. Il est même question de la suspension de l' Habeus corpus.

Le parlement anglais ouvert le 18 novembre par Sa Majesté n'a encore rien fait d'important. Il s'occupait au départ du steamer de la situation commerciale et financière du royaume.

La meilleure fleur du canal de l'Ouest était à 28s. et 29s.; celle de Richmond et Alexandria, Nouvelle Orléans et Ohio, à 26s. et 27s.;

Le blé des Etats-Unis et du Canada blanc et mélé, se vendait à 7s. 6d. à 8s. 6d. par 70 lbs; le blé rouge de 6s. à 7s. 6d.

On nous écrit de Portsmouth que des armements importants se préparent dans cette ville. Ils sont destinés pour la Chine.

Les affaires de l'Italie sont en bon chemin vers l'accord. Le pape a formé un nouveau conseil d'état au Vatican.

En Suisse la guerre civile s'est terminée mutuellement par la reddition de Lucerne aux troupes des Fédéralistes.

La diplomatie suit d'un œil très-attentif les mouvements de la Péninsule qui tendent à former des différents états une seule Italie.

La banque royale de Liverpool a remis les affaires dans un état favorable.

Le choléra asiatique est arrivé aux frontières de la Prusse.

On comprend que le désespoir naisse d'une situation pareille et jette tous ces malheureux dans des transports de fureur qui approchent de la folie.

Les assassins se multiplient. Des bandes de gens sans aveu, qui ont le visage habouillé de suie, parcourent le pays, forçant la porte des

habitations pour se procurer des armes, tuant sans pitié quiconque leur résiste, égorgant en plein jour les victimes désignées à leur vengeance et troublant le repos de la nuit par des coups de feu qui retentissent sans cesse.

La question de la révocation de l'union, toute révolutionnaire qu'elle soit, pâlit auprès de tels désordres. Aussi, le conseil du rappel a-t-il cru devoir convoquer une assemblée de pairs, de députés et de propriétaires pour délibérer sur ce qui était à faire.

Si cet état d'anarchie pouvait se prolonger encore, l'Irlande cesserait d'être habitable. Déjà la propriété foncière y a perdu de sa valeur à ce point qu'une terre mise en vente à un prix qui représentait à peine dix fois le revenu, n'a pas trouvé d'acheteur.

On assure que le gouvernement anglais proposera aux chambres un bill qui prohibera la vente des armes en Irlande et qui interdira le port d'armes. Il est même question de la suspension de l' Habeus corpus.

use et nous ne pouvons ajouter foi aux bruits malveillants que l'on fait courir sur son compte. Qui n'apprendra avec plaisir que l'éteignoir Solliciteur-Général Turcotte est obligé de plier sa tente et d'abandonner le comté de Champlain à M. Guillet ? Rien n'est plus vrai.

Le comté de Champlain a pour candidat M. le Dr. Beaubien de Montréal et M. Demaray, notaire de St. Jean. Il serait désirable que ces deux citoyens également respectables viendraient à s'entendre afin d'éviter les désagréments d'une contestation.

La nomination du comté de Leinster a eu lieu hier à l'assomption. C'est étonnant que nous n'ayons pas encore de nouvelles du résultat.

L'élection de M. De Witt est assurée à Beauharnais. Celle de M. Drummond à Shefford est aussi annoncée comme certaine.

Comté de Terrebonne.—On nous dit qu'une assemblée générale des électeurs du comté de Terrebonne aura lieu au village de Ste. Thérèse, le 30 du courant à 10 heures du matin.

Mégantic.—La nomination a eu lieu dans ce comté. Les partisans de M. Daly ont dit aux électeurs que le ministère perpétuel leur avait fait avoir déjà £22,000 et que pour l'avenir les intérêts du comté ne seraient pas négligés !

Ottawa.—M. Bouchette a été bien reçu dans ce comté. Il aura pour adversaire un conservateur M. Egan.

Comté de Deux-Montagnes. M. Scott l'ancien membre est opposé par M. Wainwright, conservateur. Les canadiens doivent faire des efforts pour ne pas perdre ce comté.

Le Haut-Canada plusieurs élections sont déjà terminées. Le ministère d'office a fixé celles des bourgs pourris et des comtés toriers pour être les premières.

Le comté de Glengarry M. J. S. McDonald a été élu par une majorité de plus de 350 voix. Malgré le manifeste électoral de l'Evêque Phelan le clergé catholique a laissé le peuple supporter leur ancien membre.

Aux comtés de Lanark et Belleville toutes les chances sont en faveur des candidats libéraux.

Dans les Ridings de York, on fait les plus grands efforts pour faire manquer les élections de MM. Baldwin et Price. Les libéraux sont pleins de confiance et d'énergie et espèrent triompher.

MEMBRES DU PARLEMENT ÉLUS. Frontenac.—H. Smith, C. Cornwall.—Solliciteur-Général Cameron, C. Cité de Québec.—Hon. T. C. Aylwin et Jean Chabot, L.

Montreal County.—André Jobin, L. Stormont.—Alex. McLean, C. Glengarry.—J. S. McDonald, L. Hamilton.—Sir Allan McNab, L.

ELECTIONS FIXEES. Nomination. Election. Beauharnais.....Jeu, 13 janv... Brockville.....Mercredi, 22 déc...dec. 27

Carlton.....Jeu, 23 déc... Champlain.....Mercredi, 22 déc... Durham.....Lundi, 3 janv... Dorchester.....Mardi, 28 déc... Grenville.....Jeu, 23 déc...30 et 31

Hastings.....Mercredi, 22 déc...30 déc. Holderness.....Mercredi, 5 janv... Kingston.....Mercredi, 22 déc...28 déc. Leeds.....Mercredi, 29 déc...5 janv. Lanark.....Jeu, 23 déc...30 déc. Mégantic.....Mercredi, 22 déc...27 déc. Cité de Montréal.....Mercredi, 5 janv... Missisquoi.....Mardi, 22 déc...27 déc. Northumberland.....Samedi, 25 déc... Niagara.....Jeu, 23 déc... Prescott.....Jeu, 23 déc...27 déc. Prince Edward.....Vendredi, 7 janv...13 et 14

Portneuf.....Mardi, 28 déc... Sherbrooke, ville.....Mardi, 28 déc... Sherbrooke, comté.....Mardi, 21 déc... Stormont.....Mardi, 21 déc... Toronto.....Mardi, 21 déc... Terrebonne.....Mercredi, 25 janv...

Two Mountains..Lundi, 27 déc... Wentworth.....Jeu, 28 déc... Yark, 1st Riding..Lundi, 27 déc... 2nd Riding.....Samedi, 8 janv... 3rd Riding.....Mardi, 4 janv...

NOUVELLES DIVERSES

La Température.—Depuis quelques jours nous avons eu un froid excessif. Le thermomètre est descendu à 18° samedi soir. Le Journal des Trois-Rivières nous apprend que la glace est arrêtée au Port St. François.

Hopital de la Pointe St. Charles.—Il y avait encore 273 malades à la fin de la semaine dernière, 22 personnes sont mortes durant cette semaine.

A l'Hopital-Général il y a 122 patients, 28 ont été renvoyés la semaine dernière, 12 admis, 6 morts. La santé de la capitale est bonne.

Difficultés postales.—Le Bureau du Commerce de Montréal a présenté ces jours passés un mémoire au Gouverneur-Général, dans lequel il se plaint des embarras résultant de ces difficultés.

Quartiers électoraux de Montréal.—Une lettre vient d'être adressée au sujet du Pilot par J. T. Badgley, éc., le frère du Procureur-Général, Est.

Accidents.—Un nommé Hughes, entrepreneur de Toronto, était monté hier après-midi sur le toit de l'Eglise Paroissiale pour faire quelques réparations; le pied lui ayant manqué, il est tombé sur le pavé et a été tué instantanément.

A Ste. Thérèse, un neveu âgé de 12 ans de M. Kimpton s'est noyé en allant puiser de l'eau sur la glace.

Le jour de Noël, un nommé Doyer est mort à la Station de Police du marché Bonsecours, des suites de l'intempérance !

Payer vos taxes.—Nous appelons l'attention de nos concitoyens de Montréal, sur la nécessité pour eux de payer leurs taxes totalement durant cette semaine, s'ils veulent conserver leurs droits de voter aux prochaines élections municipales.

Théâtre Royal.—Jeu, soir, MM. les Amateurs Canadiens donnent leur représentation; trois jolis Vaudevilles français ! pouvait-on composer un programme plus attrayant. Il y aura foule, la réputation des amateurs en donne l'assurance.

LA LIBERTÉ DU COMMERCE ET LE SYSTÈME PROTECTEUR. Nous avons toujours été l'avocat de la liberté des Echanges entre les différents peuples.

En même temps que la révocation des droits prohibitifs et restrictifs de l'acte de 1842 et la substitution à leur place de droits raisonnables prélevés sur les articles importés conformément à leur valeur actuelle augmentaient nos revenus et notre commerce étranger, tous les grands intérêts du pays ont avancé et ont pris de l'accroissement.

Les grands et importants intérêts de l'agriculture qui non seulement avaient été trop négligés, mais encore frappés d'une véritable taxe sous l'empire du système protecteur pour le bénéfice d'autres intérêts, ont été soulagés des charges que ce système leur avait imposées, et nos fer-

miers et planteurs, sous l'empire d'une politique commerciale plus juste et plus libérale, ont trouvé à l'étranger des marchés nouveaux et profitables pour l'augmentation de leurs produits.

Nos intérêts maritimes sont dans une position éminemment prospère. Le nombre de navires construits aux Etats-Unis a été plus grand qu'à aucune autre période précédente de même longueur.

En même temps que les intérêts de l'agriculture, du commerce et de la navigation ont augmenté et pris une nouvelle vigueur, il est hautement satisfaisant de remarquer que nos manufactures sont également dans une position prospère.

En même temps que le capital engagé dans les manufactures donne de beaux et suffisants bénéfices sous le nouveau système, les gages du travail dans les manufactures, l'agriculture, le commerce ou la navigation ont été augmentés.

Toutes les branches de notre industrie ont été si prospères qu'une guerre étrangère qui généralement diminue les ressources d'une nation n'a point essentiellement retardé nos progrès rapides, ou arrêté notre prospérité générale.

Naissance. A la Rivière du Loup, le 24, la dame de Léon Caron, éc., a mis au monde une fille.

Décès. A St. Jean Port Joli, le 16, Dame Monique Bernier, épouse de Némese S. Pelletier, éc., notaire.

THEATRE ROYAL. SOUS LE PATRONAGE IMMEDIAT De Son Excellence le Gouverneur-Général MESSIEURS LES AMATEURS CANADIENS

représenteront au Théâtre Royal de cette ville, Jeudi, 30 Decembre 1847. Le spectacle commencera par LA CARTE A PAYER, Comédie en deux acte par Merle, Brazier et Carmouche.

Après quoi: RUE DE LA LUNE, Comédie en un acte par Varin et Boyer. Le tout se terminera par B. GAGNARD OU LES CONSPIRATEURS. Folie en un acte par Dumersan et Brazier.

Prix d'admission—Loges, 5s., Parterre, 2s. 6d., Gal-lerie, 1s. 3d. Les portes seront ouvertes à SEPT heures et demie, le spectacle commencera à HUIT heures précises.

On peut se procurer des billets dans tous les principaux hôtels, ainsi qu'au bureau du Théâtre qui sera ouvert le jour de la représentation depuis 10 heures A. M. jusqu'à 4 heures, P. M. Directeur de la mise en scène, M. DEWALDEN.

IMPORTATEUR L. P. BOIVIN. EPIQUE, ROMAN, ET OBJETS DE FANTAISIE.

INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il ouvrira ce splendide magasin dans des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presqu'au Palais de Justice, le JEUDI prochain le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et de premier goût à laquelle il appelle l'attention du Public.

Montreal, 21 déc. 1847.

MOUVEMENTS DE BATEAUX A VAPEUR, ETC., A VENDRE.

LES mouvements du Bateau à Vapeur d'ont on a est servi par le canal de Lachine, avec ou sans les Pompes qui lui appartiennent, seront vendus privément à des conditions et termes de paiements raisonnables. Ces mouvements faits par Parkyn, sont dans le meilleur état et de la force de 35 à 40 chevaux. Les cylindres ont de 31 pouces de diamètre avec des soupapes compliquées et de six pieds d'action. Les deux Pompes sont d'une construction excellente, de 21 pouces de diamètre et de quatre pieds d'action. En même temps seront mis en vente soit ensemble ou séparément, deux pompes, au bas de l'entrée du canal, avec un entouir de fer fondu pour les mettre en opération. Pour plus amples informations quant aux conditions et aux particularités, s'adresser à ce bureau. Par ordre, THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire des Travaux Publics, DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, 16 décembre, 1847.

GATEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN. Au No. 173, rue Notre-Dame, (CI-DEVANT MAISON DEVEY.)

LES Soufflés en offrant ses remerciements sincères, à ses amis et au public en général pour l'accueil favorable qu'il a reçu, a l'honneur d'annoncer qu'il a en main un assortiment considérable et varié de CORNETS ET BOITES DE DRAGEES de toutes espèces pour les GATEAUX de la saison, aussi des GATEAUX de toutes sortes. Des HUITRES de New-York par baril, par cent ou à la douzaine, et des RAISINS en baril. CHARLES ALEXANDER. Déc. 21.

POLITISSE DU JOUR DE L'AN. LIQUEURS FRANCAISES ET SUPERFINES. A vendre à la Pharmacie Rue St. Paul No. 69. PRÈS DU MARCHÉ BONSECOURS. Prix 2s. 6d. la bouteille, six pour 12s. 6d. 24 déc.

LIBRAIRIE CANADIENNE. No. 3, Rue St. Vincent.

LES Soufflés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreuses pratiques qu'ils se chargeront comme par le passé, des ordres qu'on voudra leur leur confier par LIVR S, GRAVURES, CARTES GEOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANCAISES. Les commandes confiées à leurs soins, seront exécutées cette année par un des soufflés, dont le départ pour l'Europe, est fixé au 10 du Janvier prochain. Il est digne de cette occasion pour inviter les personnes qui leur doivent de vouloir bien solder leur compte sous le plus court délai possible. E. R. FABRE et Cie. Montréal, 24 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANCAISE ELEMENTAIRE. COURSE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, en 12 volumes, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez E. R. FABRE, et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 déc.

Annuaire, Albums, Souvenirs, Diarres ET OUVRAGES ANGLAIS POUR 1848.

Le soufflé vient de recevoir son assortiment de SOUVENIRS, ALBUMS, S. ALBUMS et autres ouvrages anglais pour 1848, parmi lesquels sont les suivants: Heath's Keepsake for 1848—Edited by the Countess of Hillsington, with beautifully finished Engravings. Book of Beauty; or Royal Gallery for 1848—with beautifully finished Engravings, from drawings by the best artist. Edited by the Countess of Blessington. Fisher's Drawing Room Scrap-Book for 1848, with numerous engravings—Edited by the Hon. Mrs. Norton. Golden Annual for 1848. Marshall's Gentlemen's Pocket Book for 1848. Wren's or Ladies' Complete Pocket Book, for 1848. Fols's Gentlemen's Pocket Book. Gentlemen's Pocket Diary. The Ladies' Assembly, or Ladies' Diary. Illustrated Pocket Book. Fictorial Pocket Book for 1848. Fols's Ladies' Memorandum Book and Poetical Miscellany, for 1848. Parrot, Historical Almanack, for 1848. Ainsi qu'un grand nombre d'autres ouvrages convenables pour des Gâteaux de Noël et du jour de l'an. JOHN MCCOY, No. 9 Grande Rue St. Jacques. 24 déc.

ALMANAC NAUTIQUE POUR 1848 ET 1849. Cet ouvrage vient d'être reçu et est à vendre par le soufflé. JOHN MCCOY. 24 déc.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE MONTREAL, 20 Dec. 1847. AVIS est par le présent donné que l'ASSEMBLEE ANNUELLE des ACTIONNAIRES au FOND CAPITAL de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, aura lieu au bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, en cette Cité, MERCREDI, le 19me jour de JANVIER 1848, à UNE heure précise P. M., afin de choisir trois directeurs à la place de l'hon. Peter McGill, Samuel Brooks et Alexander T. Galt, écuyers, qui cesseront alors d'être en office par rotation, et pour transiger toute affaire qui peut avoir rapport à la dite Compagnie. Par ordre, THOMAS STEERS, Secrétaire. 24 déc.

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL. MESSIEURS.

AUX nombreuses et pressantes sollicitations qui m'ont été faites, de me porter Candidat à la prochaine Election de notre Cité, il était de mon devoir d'acquiescer. Il était d'autant plus de mon devoir de le faire, que ces sollicitations me sont venues, non seulement de la part de mes anciens amis politiques, mais encore de la part de plusieurs personnes que jusqu'ici, j'avais dû considérer comme mes adversaires; bien heureux si, par ce rapprochement, je puis servir à rétablir et maintenir entre les différentes classes de mes concitoyens, cette harmonie et ces bons rapports qui devraient toujours exister entre eux. Quant à mes principes politiques, ils sont bien connus de vous tous. Il n'est donc pas nécessaire de les énoncer ici. Il est néanmoins quelques sujets qui sont d'une importance vitale pour le pays, et principalement pour la classe commerciale, sur lesquels plusieurs d'entre vous peuvent désirer que j'exprime mes propres vues. Je veux parler de ce qu'on est convenu d'appeler le libre échange et la libre navigation du St. Laurent. Le meilleur moyen de vous faire connaître mes vues à cet égard, c'est de vous dire que j'ai concouru dans le paragraphe suivant du "manifeste" du Comité Constitutionnel de Québec: "La mise en pratique du libre échange avec les pays étrangers, et de la libre navigation du St. Laurent, qui ouvriront au monde civilisé une contrée à peine connue des autres nations, et faciliteront le développement de ses vastes ressources; double liberté rendue nécessaire et strictement équitable par les mesures commerciales et financières adoptées par la Grande-Bretagne elle-même, et par le grand exemple qu'elle donne au monde entier." Ces deux mesures doivent, ce me semble, recevoir l'appui cordial de tout homme qui désire avant tout la prospérité de son pays; il doit par conséquent concourir dans tous les moyens à adapter pour leur donner effet; il doit s'efforcer de faire ouvrir, pour le transport de nos produits agricoles et autres au meilleur marché possible, toutes les voies de communication nécessaires avec l'Atlantique. Au nombre de ces voies je place la confection du chemin de fer projeté entre notre Cité et Portland. Comme citoyens de Montréal, nous devons regretter que depuis la translation du siège du gouvernement dans notre ville, et l'incendie de notre Palais de Justice, l'administration du jour qui semble s'être fait un mérite de négliger les intérêts du Bas-Canada, n'ait pas jugé à propos de pourvoir à la construction d'édifices qui le service public demande. Dans l'un de ces deux cas, il n'y a aucune excuse. Dans l'autre, on ne saurait expliquer la conduite de l'administration, que par le désir, qui peut exister quelque part, d'agiter de nouveau la question de transférer dans le Haut Canada le siège du gouvernement. Quant aux autres mesures d'intérêt public, mes vues vous étant bien connues, je termine en vous déclarant que si j'obtiens un siège dans le prochain Parlement, je m'efforcerai de remplir, comme par le passé, mon devoir envers mon pays et envers toutes les classes de ses habitants.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. H. LAFONTAINE. Montréal, 10 décembre, 1847.

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL. MESSIEURS.

La requête d'une partie importante de mes concitoyens m'a encore décidé à m'offrir comme votre candidat et à briguer l'honneur de représenter dans le Parlement Provincial la première ville commerciale de l'Amérique Britannique du Nord. Il est inutile pour moi maintenant de faire allusion à mes opinions politiques. Je les ai exprimées sans hésitation partout où j'ai eu occasion de le faire et en toutes circonstances. Mais il est des questions d'intérêt public, quelques unes de beaucoup plus d'importance pour vous, sur lesquelles, en sollicitant vos suffrages, je crois de mon devoir de vous exprimer mes vues. Les changements récents introduits dans la politique commerciale du Gouvernement Impérial, exigent impérieusement l'application immédiate de principes semblables à notre commerce colonial. Les demandant de plus de notre part un appel emphatique et unanime à la justice de la Mère-Patrie, pour des amendements aux Lois de Navigation, afin de rendre le St. Laurent libre au commerce du monde et nous permettre non seulement de chercher sur tous les marchés des débouchés pour nos produits, mais aussi de prendre nos objets de consommation, partout où nous pourrions les obtenir à meilleur marché. Notre cité doit sa prospérité et son avancement au commerce. Dans ces deux dernières années, par suite principalement du Système d'Entrepôt adopté par les Etats-Unis, une grande portion de notre commerce nous a quittée, et les propriétaires fonciers, ainsi que les autres classes de notre population commencent à sentir l'influence fatale d'une diminution au lieu d'un accroissement de prospérité. Et cela encore dans un temps où, si notre commerce et notre industrie étaient libres de toutes restrictions, la position géographique si favorable de notre cité nous permettrait d'avancer rapidement dans la voie des richesses et de la prospérité.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. H. LAFONTAINE. Montréal, 10 décembre, 1847.

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL. MESSIEURS.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE CHAMBLY. MESSIEURS.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE CHAMBLY. MESSIEURS.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE CHAMBLY. MESSIEURS.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE CHAMBLY. MESSIEURS.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, P. P. DEMARAY. St. Jean, 21 déc. 1847.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE BERTHIER. MESSIEURS.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, L. A. DLRONE. 23 déc.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE BEAUHARNAIS. MESSIEURS.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Bien respectueusement, Votre très humble, et Obéissant serviteur, JACOB DEWITT. Montréal, 14 déc. 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE VERCHERES. MESSIEURS.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très ob

